



VILLE DE
PINCOURT

AVIS DE PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné aux contribuables de la Ville de Pincourt que le conseil municipal, lors de la séance du 13 février 2018, a adopté le règlement suivant:

N° 819-03 Règlement amendant le règlement 819 – Règlement établissant un code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Pincourt, tel qu'amendé

Vous pouvez prendre connaissance de ce règlement au Greffe de la Ville, au 919 chemin Duhamel, Pincourt, aux heures régulières d'accueil, du lundi au vendredi.

Ce règlement entre en vigueur selon la loi.

DONNÉ À PINCOURT, ce 24 février 2018.

M^e Etienne Bergevin Byette, directeur général adjoint et greffier